



CONTRAT DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

MARCHE SIMPLIFIE

COMMANDÉE PUBLIQUE

Contrat enregistré par le Pouvoir adjudicateur soussigné

Christine BURKHARDT - Adjoint

Nature : Marché public
Numéro : MARCH_2025-1MP007
Famille d'achat :

ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

CHAPITRE I - GENERALITES

Article 1) Caractéristiques du marché :

1-1) Personne publique :	Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule		
1-2)	Numéro SIRET :	21030254300017	Code APE : 751A
Adresse postale :	11 place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule		
Téléphone :	04-70-45-35-27	Courriel :	marches@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com
Télécopie :	04-70-45-55-27	Site internet :	http://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com/

1-3) Objet : Le présent marché a pour objet l'**achat de fournitures administratives**

1-4) Lot : Sans objet.

1-5) Tranche(s) : Le présent marché comporte une tranche ferme.

1-6) Option(s) : Sans objet.

1-7) Cadre juridique : Le présent contrat est un marché public ordinaire dont le montant estimé est inférieur au seuil de 90.000,00 € HT. Il est conclu selon une procédure adaptée régie par les articles 26 II, 28 et 77 du Code des Marchés Publics et librement définie par le Pouvoir adjudicateur en fonction du besoin à saisir dans le respect des principes régissant la commande publique.

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché et contient à la fois les mentions relevant du *Règlement de la consultation* (Chapitre II), du *Cahier des Clauses Particulières* (Chapitre III) et de l'*Acte d'Engagement* (Chapitres IV).

1-8) Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

1-9) Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

1-10) Service acheteur :	Service achat		
	Madame Catherine DEVILLARD – Chargée des Achats		
Adresse des bureaux :	11, place Maréchal Foch - 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule		
Téléphone :	04-70-45-35-27	Courriel :	accueil@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com
Télécopie :	04-70-45-55-27	Horaires :	Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 08h30/12h00 et 14h30/17h30

Article 2) Mesure de publicité :

Un avis d'appel public à concurrence est établi et envoyé à la publication le **15 mai 2025** sur les supports suivants, ces publications étant estimées suffisantes compte-tenu de la nature et du montant du marché pour assurer le respect des principes posés par l'article 1^{er} du Code des Marchés Publics :

- Site internet de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule (envoi par voie électronique).

Article 3) Dossier de consultation - Pièces constitutives du marché :

3-1) Le Dossier de consultation se compose :

- du présent cadre de marché simplifié,
- du *Bordereau des Prix Unitaires*

3-2) Les pièces constitutives du contrat sont, par ordre de priorité décroissante :

- le présent *Marché simplifié*,
- le *Mémoire technique* établi par le Titulaire à l'appui de son offre,
- le *Bordereau des Prix Unitaires*,
- le *Cahier des Clauses Administratives Générales* applicable aux marchés de fournitures courantes et services en vigueur lors de l'établissement du marché.

Le Titulaire reconnaît qu'en cas de litige, les pièces contractuelles s'appliquent dans l'ordre hiérarchique prévu au marché tel que figurant ci-dessus, la proposition commerciale - même contractualisée - venant après les pièces établies par le Pouvoir adjudicateur.

Article 4) Remise des dossiers :

4-1) Dépôt des dossiers : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces du Dossier de consultation listées ci-dessus datées et signées par lui.

Le dépôt des dossiers devra s'effectuer dans le respect des dates et heures limite de remise des plis prévue à l'article 4-3) ci-dessous, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse du service indiqué à l'article 1-10) ci-dessus.

4-2) Présentation des dossiers : Les dossiers sont remis sous pli cacheté portant la mention « *Fournitures Administratives – ne pas ouvrir* » accompagnée de la dénomination ou raison sociale du candidat.

4-3) Date limite de remise des dossiers le mercredi 4 juin 2025.

4-4) Dossiers non recevables : Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ainsi que ceux qui seraient remis sous enveloppe non cachetée sont réputés irrecevables de plein droit et seront retournés à leurs auteurs.

4-5) Validité des offres : Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours**. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

Article 5) Examen des dossiers :

5-1) Examen des candidatures : En application de l'article 52 du Code des Marchés Publics, seront écartées les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du même Code, et celles qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes.

5-2) Examen des offres : En application de l'article 53-I du Code des Marchés publics seront éliminées les offres des candidats recevables qui seront jugées non-conformes à l'objet du marché.

Les candidats devront renseigner leurs conditions et leurs délais de livraison.

5-3) Classement des offres : En application de l'article 53-II du Code des Marchés publics, et après examen, le classement des offres retenues sera effectué sur la base des critères suivants afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

Critère 1 : Valeur technique de l'offre appréciée au travers du critère suivant : respect et conformité des produits proposés par rapport aux produits commandés (note sur 40) ;

Critère 2 : Prix indiqué sur le *Bordereau des Prix Unitaires* annexé au présent marché simplifié en Euros HT (note sur 30 établie par la formule suivante arrondie à la deuxième décimale par défaut lorsque la troisième décimale est inférieure à 5 et par excès dans les autres cas : (Prix le plus bas / Prix de l'offre) x nombre maximum de points attribués au critère) ;

Critère 3 : Respect des dates et conditions de livraison appréciés sur la base du *Mémoire technique* précisant les dispositions prévues par le candidat pour assurer la livraison des fournitures selon l'article 6 ci-dessous (note sur 20) ;

CHAPITRE III - CAHIER DES CHARGES

Article 6) Dates et conditions de livraison :

6-1)

- La commande sera effectuée le mercredi 25 juin au plus tard, pour une livraison souhaitée avant le 21 juillet 2025 ;
- La livraison des fournitures se fera au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, au 11, place Maréchal Foch ;
- Le Pouvoir adjudicateur précisera, au moment de la commande, le service auquel la facture devra être adressée ;
- Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser les fournitures, pour des raisons qualitatives, le Titulaire s'engageant alors à les remplacer par des fournitures de qualité conforme dans les 48 h suivantes, à défaut une pénalité de 50 € par jour calendaire supplémentaire sera appliquée ;
- Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer d'autres commandes au cours de l'année, aux mêmes conditions que le présent marché, la facture donnant lieu à paiement d'acomptes ;
- Les produits demandés avec une marque précise doivent être respectés, le Pouvoir adjudicateur se réservant le droit de refuser tout produit ne respectant pas le critère de marque.

CHAPITRE IV - OFFRE

Article 7) Contractant : (Cocher les cases et rayer les mentions inutiles)

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	
<input type="checkbox"/> La Société		
RCS		
représentée par		
Adresse		
dûment habilité(e)		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Compte bancaire au nom de		
sous le numéro	clé RIB	
Banque		
Code Banque	Code Guichet	

Article 8) Déclaration sur l'honneur :

Le candidat affirme, sous peine de résiliation de plein droit de son marché :

- qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics ;
- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail ;
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du Code des Marchés Publics) ;
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

En temps utile et préalablement à la conclusion du marché, le candidat avec lequel il sera envisagé de contracter sera invité à produire les pièces complémentaires suivantes prévues à l'article 46 du Code des Marchés Publics, dans le délai qui lui sera imparti et qui ne pourra être inférieur à quinze jours francs :

- Déclaration du Candidat* (DC6) dûment complétée, relative à la lutte contre le travail dissimulé ;
- Documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du Code du travail ;
- Etat Annuel des Certificats Reçus* (DC7) ou certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il est en situation régulière vis-à-vis des administrations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente.

Article 9) Engagement :

Le Titulaire, s'engage à exécuter les prestations faisant l'objet du présent marché, dans les conditions définies par celui-ci, et dans les conditions suivantes :

Le prix proposé s'entend franco de port.

Délai de livraison en jours calendaires : jours calendaires.

Fait à Saint-Pourçain-sur-Sioule
en unique exemplaire original, le
Le Titulaire,

Article 10) Acceptation de l'offre : (Cocher les cases et rayer les mentions inutiles)

10-1) La présente offre est acceptée pour valoir *Acte d'Engagement*.

Le marché se trouve conclu à la date figurant ci-dessous au montant HT de€ précisé en toutes lettres
..... et convenu de la façon suivante :.....
.....
.....

10-2) Le présent contrat COMPREND NE COMPREND PAS, une annexe relative à

10-3) Le présent contrat COMPREND NE COMPREND PAS, une annexe relative à la mise au point du marché.

A Saint-Pourçain-sur-Sioule, le
Le Pouvoir adjudicateur,

Christine BURKHARDT - Adjoint